

LA REGION ACADEMIQUE AUVERGNE-RHONE-ALPES ET L'OPCO DES ENTREPRISES DE PROXIMITE EN AUVERGNE-RHONE-ALPES SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes et l'OPCO des entreprises de proximité en Auvergne-Rhône-Alpes ont signé, ce 2 février 2023, une convention de partenariat pour « améliorer la connaissance réciproque du système éducatif et du monde de l'entreprise et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes », en présence d'Olivier DUGRIP, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon, chancelier des universités, Bruno MANDARA, Président de la Commission Paritaire Régionale de l'Opco EP en Auvergne-Rhône-Alpes et Vincent GIRMA, Vice-Président, représentant Philippe GAERTNER, Président et Sylvia VEITL, Vice-Présidente Opco EP.

D'une durée de 3 ans, la convention vise au rapprochement entre le monde éducatif et le monde économique, à tous les niveaux de formation et de diplômes, ainsi qu'à l'amélioration et à la promotion des formations technologiques et professionnelles initiales, notamment par voie d'apprentissage dans les secteurs professionnels des branches constitutives de l'Opco EP.

Elle s'appuie sur les objectifs suivants :

- Pour la région académique
 - Permettre à chaque élève, de la classe de 6^e à la terminale, de construire son parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel ;
 - Au titre de sa mission de service public d'éducation, d'orientation et de formation tout au long de la vie de tous les publics, favoriser le rapprochement entre le système éducatif et le milieu économique et renforcer sa coopération avec les acteurs économiques afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

- Pour Opco EP
 - Encourager la découverte du monde professionnel pour favoriser l'insertion des jeunes ;
 - Développer l'information et l'attractivité des métiers de ses 53 branches professionnelles constitutives et aux entreprises de l'interprofession de son champ de compétence ;
 - Valoriser, développer et soutenir l'alternance dont l'apprentissage.

Les actions engagées cibleront divers publics : élèves des collèges et lycées, apprentis, étudiants des sections de technicien supérieur, enseignants, chefs d'établissements, acteurs pédagogiques, psychologues de l'Éducation nationale, professionnels du monde de l'entreprise et autres prescripteurs.

La convention portera sur les actions suivantes :

- Dans le cadre du « Parcours Avenir », **collaborer sur des évènements avec la participation d'établissements scolaires et de professionnels, au bénéfice des élèves et en étroite collaboration avec les enseignants.** Il s'agit de favoriser et de faciliter l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes. Une attention particulière sera portée à exclure toutes formes de discrimination dans les représentations sociales des métiers, qu'elles soient liées à l'égalité entre les filles et les garçons, aux origines sociales ou à des situations de handicap.
- **Favoriser le développement de la formation en milieu professionnel et de l'apprentissage par la promotion de l'alternance** auprès des élèves, lycéens, étudiants et équipes pédagogiques lors d'évènements écoles / entreprises notamment.
- **Faciliter l'accueil en entreprise** des collégiens, lycéens professionnels, étudiants des sections de technicien supérieur, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle et des élèves en situation de décrochage scolaire par des stages et des périodes d'observation ou de mise en pratique.
- **Contribuer à la formation initiale et continue des personnels de l'Éducation nationale :** Opco EP encouragera les entreprises de son réseau à développer l'accueil des personnels de l'Éducation nationale dans le cadre de leur formation initiale et continue.

Pour mener à bien ce partenariat, les parties prenantes conviennent :

- Mise à disposition par l'Opco EP des observations de son périmètre sur les enjeux Emploi-Compétences : évolution des métiers, recrutement, attractivité, formation, statistiques, cartographies... et des évolutions technologiques, économiques ou réglementaires ;
- Concertation mutuelle sur la carte des formations initiales, des métiers et des qualifications pour adapter les formations et diplômes aux évolutions économiques et techniques et pour étudier l'opportunité de l'ouverture, la transformation ou la fermeture de sections dans les lycées professionnels et technologiques ;
- Développement de modalités pédagogiques innovantes en matière d'alternance à destination des apprenants et enseignants, d'outils à disposition des maîtres d'apprentissage/tuteurs ; accompagnement renforcé de la formation des tuteurs et maîtres d'apprentissage.

A propos de l'OPCO des Entreprises de proximité

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité (Opco EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'Opco EP apporte un appui technique aux 53 branches professionnelles et à l'interprofession de son champ de compétences, couvrant un total de 402 000 entreprises et 3 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »).

S'appuyant sur son maillage territorial, l'Opco EP peut ainsi accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur.

opcoep.fr

Directeur général : Arnaud Muret

Contact presse

Erika Etienne-Marczewski - Direction Communication et Marketing Opérationnel - 06 03 84 84 65
erika.etienne@opcoep.fr

Agence Diffusis : Frédéric Vincent- 06 29 27 69 48 - frederic@diffusis.com

A propos de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes regroupe les académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon. Ses compétences se situent dans les domaines suivants : enseignement supérieur, recherche et innovation ; contribution aux contrats de plan État-Région ; formation professionnelle, apprentissage et orientation tout au long de la vie professionnelle ; définition du schéma prévisionnel des formations des établissements publics locaux d'enseignement ; lutte contre le décrochage scolaire ; service public numérique éducatif ; utilisation des fonds européens.

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes en chiffres :

- > 2^e région étudiante de France
- > 12 départements (Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Loire, Haute-Loire, Isère, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie, Haute-Savoie)
- > Secondaire : 672 000 élèves scolarisés dans 1 300 établissements
- > Supérieur : 350 000 inscriptions sur 7 sites académiques et 40 écoles publiques et privées

www.ac-lyon.fr

Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon, chancelier des universités : M. Olivier Dugrip

Contact presse

Amandine Mollier – Directrice de communication - 06 22 32 78 05 - amandine.mollier@ac-lyon.fr